

# L'ÉVÉNEMENT

## SYNDICAL

N° 1/2/3

26<sup>e</sup> année • mercredi 18 janvier 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

## OFFENSIVE VALAISANNE CONTRE LA PRÉCARITÉ



THIERRY PORCHET

Une large coalition de syndicats et de la gauche a lancé une initiative cantonale pour une rémunération d'au moins 22 francs de l'heure ou 4000 francs par mois en Valais. L'objectif est de lutter contre la pauvreté des salariés et de combattre la sous-enchère. **PAGE 3**

### POINT DE MIRE

## Une crise qui attise la colère

Sylviane Herranz

Une ombre plane sur le sommet des dirigeants économiques et politiques mondiaux qui se réunissent cette semaine à Davos. C'est celle de la « crise du coût de la vie ». Elle figure à la première place des menaces pour la stabilité économique à court terme, selon le propre rapport du Forum économique mondial (WEF) sur les risques actuels publié il y a une semaine. Autre menace, outre celles des catastrophes naturelles et de la confrontation géo-économique, celle de l'érosion de la cohésion sociale. Face à la crise du Covid-19, à l'inflation, à la guerre en Ukraine, aux difficultés d'approvisionnement et aux risques de récession dans de nombreux pays en raison de la politique monétaire, le rapport du WEF signale que les conséquences seront ressenties plus durement par les couches les plus vulnérables de la société. Il prédit déjà « une hausse de la pauvreté, de la faim, des manifestations violentes, de l'insta-

bilité politique et même de l'effondrement de l'Etat », pour les plus fragiles d'entre eux. Les ménages à revenus moyens verront aussi leurs conditions d'existence s'éroder, ce qui risque, selon cette étude, de susciter « le mécontentement, la polarisation politique et les appels à une protection sociale renforcée dans les pays du monde entier »...

Cette analyse rejoint celle de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui, dans son dernier *Rapport mondial sur les salaires*, fait le constat d'une diminution du pouvoir d'achat dans de nombreux pays. Une baisse due à l'inflation galopante, qui frappe très durement les personnes à petits revenus. Ces dernières consacrent en effet une majeure partie de leur paye à l'alimentation et aux biens et services de première nécessité. Pour l'OIT, « faute de réponses politiques adéquates, nous pourrions être confrontés dans un proche avenir à une forte baisse du revenu réel des travailleurs et de leur famille, associée à une augmentation des inégalités, fragilisant ainsi la reprise économique et risquant d'accroître les tensions sociales. »

La Suisse, pays où la concentration des richesses est extrême, n'échappe pas au phénomène. La crise du coût de la vie touche l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Certes, dans certaines branches, des adaptations salariales ont pu être obtenues. Mais on n'a pas atteint les 4 à 5% demandés par l'Union syndicale suisse (USS) l'automne passé pour compenser l'inflation ainsi que la perte des salaires réels à l'œuvre

dans certains métiers depuis plusieurs années. Période où les écarts entre bas et hauts revenus n'ont cessé de se creuser, comme les inégalités sociales. On dénombre aujourd'hui dans notre pays quelque 735 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 8,6% de la population. Quant aux riches, ils deviennent toujours plus riches. En vingt ans, la concentration de la fortune s'est accrue. Selon l'USS, en 2003, 3% de la population possédaient la moitié de tous les biens en Suisse. Ils n'étaient plus que 1,6% en 2019. Cette petite minorité détient donc autant que les 98,4% de la population restante. Face à de telles inégalités, les offensives syndicales annoncées par l'USS la semaine dernière (voir en page 3) sont cruciales. Il est plus que temps de récupérer, par des hausses des rémunérations, par l'instauration de salaires minimums ou encore par une baisse du temps de travail sans perte de revenu, les gains de productivité qui vont gonfler les comptes des actionnaires au détriment de la classe laborieuse qui les réalise. Une redistribution des richesses est plus urgente que jamais. En Suisse comme sous d'autres latitudes.

Aujourd'hui déjà, l'exacerbation sociale attise la révolte des peuples, en Iran, au Pérou et ailleurs. Peut-être demain en France... Les « rois » du monde réunis à Davos risquent bien d'être débordés, en cette année 2023, par cette colère qui monte partout sur la planète. ■

### PROFIL



Krum, rêves et nature au bout du crayon.

**PAGE 2**

### ALSTOM

Avenir toujours incertain à Villeneuve.

**PAGE 5**

### INDUSTRIE

Revendications communes pour la convention MEM.

**PAGE 6**

### VENTE

Recrutement à la peine.

**PAGE 7**

# RÊVES ET NATURE AU BOUT DU CRAYON

L'illustrateur et bédéiste Bastien Krummenacher, alias Krum, conjugue son art avec le verbe rêver. De l'enchantement à la clé

Sonya Mermoud

Une palette de crayons et ses deux chats: voilà les ingrédients du bonheur de Bastien Krummenacher, alias Krum. Quand l'illustrateur et bédéiste n'enseigne pas son art à Vevey et à Lausanne – une activité qui l'occupe à mi-temps – il crée des univers oniriques portant au voyage. Escorté par ses élégants félins présents sur nombre de ses planches, le Vaudois de 43 ans dessine des mondes fantastiques qui s'inspirent notamment du mouvement culturel *Steampunk*. Un genre qui mêle l'esthétique et la technologie du XIX<sup>e</sup> siècle à des éléments de science-fiction. Avec, à la clé, des histoires sensibles où la nature joue un rôle majeur. Des images belles et poétiques, métaphoriques, ouvrant d'innombrables fenêtres sur le rêve tout en suscitant en filigrane une réflexion sur la vie et sur notre rapport à l'environnement et à sa préservation. Cette dernière question inquiète beaucoup l'auteur. Soucieux du futur de la planète, il en appelle, en ce début d'année propice aux vœux, à une prise de conscience élargie de son devenir. Pour sa part, le passionné se définit comme un petit consommateur: il vit dans un appartement modeste, ne possède pas de voiture et voyage essentiellement dans sa tête.

## LE TERREAU FERTILE DE L'ELECTRO

L'illustration n'est pas le seul talent de Krum. L'artiste, féru d'electro, compose aussi des morceaux utilisés comme support d'inspiration à ses dessins. Cet autre moyen d'expression, qualifié de complémentaire, offre à son imaginaire foisonnant un espace inventif supplémentaire. Il mettra par exemple en scène des synthétiseurs traités comme «des ruines Piranésiennes» dans de gigantesques formats numériques et traditionnels. «Scénarios et sonorités se bousculent en permanence dans ma tête», note le quadragénaire jamais à court d'idées, même s'il juge important d'apprendre à calmer le jeu, à savoir profiter des vacances. «Pas toujours simple en tant qu'indépendant. Mais les pauses

s'avèrent également bénéfiques. De l'ennui vient la création», affirme cet être sensible, solitaire et secret qui quitte rarement son atelier. «Je suis un peu un ours. Quand je commence une illustration, j'en oublie jusqu'à manger, boire, totalement investi dans mon activité. Aussi, j'apprécie les invitations qui me poussent à sortir de chez moi», sourit Krum, pour qui dessiner se révèle «méditatif». «Il y a une forme d'automatisme qui s'instaure. Le crayon travaille tout seul», poursuit celui qui n'imaginerait exercer aucun autre métier au monde, même si sa viabilité peut se révéler «en dents de scie». Cette existence un rien bohème est appréciée du dessinateur que le costume de fonctionnaire rebute, et dont la passion plonge ses racines dans l'enfance.

## BARRAGE À L'ANGOISSE

Gamin déjà, Krum noircit les pages. Une façon pour le gosse introverti d'alors – biberonné aux BD, jeux vidéo et à la musique des seventies avec des figures de proue comme Klaus Schulze et Tangerine Dream – de communiquer, d'aller vers les autres. «Ce moyen d'expression mène à la rencontre.» L'illustration agit encore comme vecteur de sérénité pour cet angoissé menacé par les emballements de son imaginaire. «J'ai tendance à me faire des mauvais films, notamment sur ma profession et les risques liés à l'intelligence artificielle», confie le créatif qui, après avoir fréquenté deux ans l'école des Beaux-Arts en Valais, a préféré se former en autodidacte. Démarche semblable en musique, appréhendée intuitivement, sans passer par l'apprentissage du solfège même s'il s'évertue aujourd'hui à mieux maîtriser les accords.

Depuis ses premières expositions en 1999 intitulées Absurdopolis, l'auteur n'a cessé de confirmer son talent, décrochant différents prix, publiant aux Editions Castagnière *L'au Dessus*, son premier album déjà plusieurs fois réédité, recevant régulièrement des mandats pour illustrer des magazines, des jeux de rôle ou des jeux vidéo. Quelques années après la parution en 2024 de *O<sub>2</sub>*, une BD sans paroles et contemplative

qui rencontre un très bon accueil de la critique, il crée le *Porte-Rêves*. Un fanzine où, associé à d'autres dessinateurs, il narre les histoires d'un personnage qui lui ressemble, «les possibilités financières en moins». Un protagoniste à l'imagination débordante... Dans les projets en cours, il y a aussi celui du *Marcheur*, le récit d'un robot post-apocalyptique évoluant dans un format de cases verticales publié sur Instagram et qui sortira cette année dans une version papier...

## DES RÊVES POUR DE VRAI

Pour se ressourcer, Krum privilégie les balades en forêt et les discussions

avec son entourage «jusqu'à un certain point». Toujours ce côté sauvage qui finit par prendre le dessus sur cet homme timide adorant les fonds marins, les phares, se balader sous la pluie – et donc sans grand monde autour de lui – autant qu'il déteste la foule, le bruit, ou encore attendre. Une liste en vrac, non exhaustive, à laquelle on peut ajouter la passion du dessinateur pour l'histoire et l'archéologie; son amour du cinéma et l'admiration particulière qu'il porte au comédien Jean Rochefort ainsi qu'un goût prononcé pour l'absurde et l'art brut, «stimulant les envies de création». Sans croyances particulières, le Vaudois est néanmoins sen-

sible aux questions d'énergie et estime «qu'on attire les gens qui nous correspondent, des personnes vraies quand on l'est soi-même». Enfin, au chapitre de ses peurs, rien n'inquiète davantage Krum que la disparition du rêve et des gammes d'émotions variées qu'il charrie au profit d'un pis-aller «aseptisé, rose bonbon ou convenu». Aussi invite-t-il chacun, en guise de mot de la fin, à ne pas oublier de rêver, regrettant que trop de gens omettent de regarder par la fenêtre du train ou de lever le nez vers le ciel...

Informations supplémentaires sur: [absurdopolis.com](http://absurdopolis.com)



Krum a trouvé, avec le 9<sup>e</sup> art et la musique electro, un refuge et un espace à l'expression de sa personnalité rêveuse, inquiète et hypercréative.



## DE BIAIS

Christophe Gallaz

## LE CLIMAT, LA RÉNOVATION DÉMOCRATIQUE ET SES MOBILISATIONS

Premier rappel: la mère des catastrophes est celle du réchauffement climatique qui commence à déployer sa couronne d'effets collatéraux sur les taux de mortalité dans nos sociétés humaines, sur les flux migratoires en croissance, les famines aggravées, sur les submersions territoriales et les désertifications massives. Dans quinze ans, comme les scientifiques s'accordent à le prévoir dix lustres après leurs devanciers du Club de Rome, les enfants nés au début de ce

siècle habiteront vaille que vaille une autre planète.

Second rappel: face à cette circonstance, la stupidité collective au sein de notre espèce épaissit sans relâche. Les psychologues auront du travail au chevet du grand divan sociétal en essayant de percevoir chez leurs congénères leur angoisse et leur fuite. Leur angoisse enfouie dans leurs tréfonds psychiques au point de leur assigner le suicide inconscient, leur fuite assez éperdue dans l'ordre consommateur pour les distraire de leurs vertiges existentiels.

Sous le signe de ces bricolages on retiendra deux noms. D'abord celui du conseiller fédéral Ignazio Cassis, applaudissant la politique environnementale de notre pays qui peaufine l'apparence de son mérite en achetant ses droits de pollueur à des Etats moins argentés. Puis celui de son collègue Albert Rösti, marchand au long cours de combustibles fossiles avant d'être officiellement commis à la préservation de la nature et du vivant. Deux magistrats douxceux à qui j'ajoute le sultan al-Jaber

ministre émirati, chef du géant pétrolier ADNOC et prochain président de la Cop 28 en la ville d'Abou Dhabi. On en oublierait presque de joindre, à la liste de ces faux-culs représentant la seule espèce animale en voie d'expansion certaine, les dirigeants d'Exxon qui s'étaient parfaitement renseignés, dès les années 1970, sur le scénario climatique en cours – mais pour ne profiter de cette connaissance qu'aux fins de la démentir et produire une rhétorique plus propice à l'addiction consommatrice des populations.

Dès lors s'impose une réflexion sur le thème de la démocratie sous nos latitudes, chantée par maints soldats de l'autorité judiciaire appuyés par le cercle des politiciens que leur appartenance clanique transforme en machines à cracher le cliché conservateur. Et les incite à réprouver tout militant proclimatique non-violent dès lors qu'il effleure les frontières de la désobéissance civile instituée par le Code et la jurisprudence.

Le drame est que ces Messieurs sont des attardés chronologiques ne per-

cevant rien du mouvement qui a déplacé la notion de l'intérêt général au sein de nos valeurs collectives. Alors qu'on l'avait situé jusqu'ici dans le cadre exclusif des communautés humaines, on s'aperçoit sous l'effet des dévastations climatiques qu'il en a débordé pour s'établir dans le rapport liant ces communautés à la biosphère: il indiquait le bien-être individuel moyen souhaitable au sein des corps sociaux, il touche à la survie de notre espèce.

Autrement dit la démocratie vantée par les procureurs, les juges et leurs soutiens politiques est dépassée par une démocratie renouée qui postule au-delà de la Cité l'ajustement de l'Homo sapiens aux lois de son environnement – aucune n'excluant l'autre, bien sûr, mais la seconde valant au moins autant que la première. C'est en quoi le schéma s'est renversé pour transformer la position répressive de ces justiciers obsolètes en complicité délinquante à l'encontre du Vivant, et l'action de ces militants non-violents en sa défense vertueuse. Telle est la pâte humaine contempo-

raine à remuer, lourde et tout attristée de grumeaux réfractaires. Mais à remuer comment? Au moins dire et méditer quelques phrases aux allures de programme. Par exemple, se tenir et travailler dans les marges en se rappelant que Jean-Luc Godard leur trouvait la qualité de faire tenir les textes. Ou chanter aux enfants les paradis de prairies et d'oiseaux que notre mémoire a conservés pour les induire à les restaurer.

Ou soutenir les scientifiques en alerte émotionnelle, qui donnent à mesurer le ridicule des instances académiques assurant très politiquement que le savoir est neutre. Ou se munir d'énergie poétique pour écarter le rideau des intelligences étroites et progresser vers la chair du monde.

Et marcher dans le paysage à la cadence des Terriens, enfin, pour s'imprégner de cette «écologie profonde» esquissée par le Norvégien Arne Naess il y a cinquante ans précisément, qui plaide la valeur intrinsèque des êtres et de la nature indépendamment de leur utilité pour notre espèce. ■

# L'INITIATIVE POUR UN SALAIRE MINIMUM VALAISAN EST LANCÉE

Avec une rémunération d'au moins 22 francs l'heure ou 4000 francs par mois, une large coalition syndicale et de gauche veut en finir avec les salaires indécents

Textes Jérôme Béguin

Vingt-deux francs l'heure au minimum ou 4000 francs pour 42 heures de travail: une large coalition de partis de gauche et de syndicats du Valais a lancé vendredi dernier une initiative pour un salaire minimum cantonal. «Il n'est tout bonnement pas acceptable que des personnes travaillant quotidiennement ou presque subissent des conditions de vie précaires et indignes de leur statut de travailleur ou de travailleuse», a expliqué aux médias le président du comité d'initiative, le popiste Adrien D'Errico.

Pour Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia Valais, «avec la hausse des prix et l'inflation que nous subissons, il ne devrait pas y avoir de salaire inférieur à 4500 francs pour tout le monde. Même avec notre initiative, nous en sommes loin. La raison est que le droit ne nous permet que de fixer des salaires minimums comme mesure de politique sociale.» D'après la jurisprudence du Tribunal fédéral, un salaire minimum cantonal ne peut en effet se situer que légèrement au-dessus des minima sociaux pour ne pas contrevenir à ladite liberté économique. «A nos guichets syndicaux se présentent de plus en plus de travailleurs qui ont de la peine à joindre les deux bouts. Notre initiative a pour but de lutter contre la pauvreté et ainsi de contribuer au respect de la dignité humaine», souligne la présidente de l'Union syndicale valaisanne, Francine Zufferey.

**ENVIRON 18 000 PERSONNES CONCERNÉES**  
La mesure pourrait bénéficier à environ 10% de la population active valaisanne, selon le comité, soit quelque 18 000 personnes. Une dérogation est toutefois prévue pour l'agriculture, où les initiants ont fixé le salaire minimum à 18 francs. «Cette exception se justifie par le fait que les accords de branche prévoient un salaire minimum de 13,40 francs, indique Matthieu Besse des Verts du

Valais. De plus, les journées de travail sont en général plus longues que dans les autres domaines, ce qui permettra d'atteindre un salaire au-dessus du seuil de pauvreté. Cette exception permet aussi de ne pas surcharger les agriculteurs qui sont malheureusement déjà souvent tributaires des paiements directs pour tourner.» Cette dérogation est également inscrite dans les salaires minimums des cantons de Neuchâtel et de Genève.

Adoptée récemment par le Parlement fédéral, la motion Ettlín, qui veut faire primer les conventions collectives de travail (CCT) sur les salaires minimums cantonaux, ne fait pas peur au conseiller national Emmanuel Amoos: «Le Conseil fédéral doit élaborer un projet de loi d'application, alors qu'il s'est clairement opposé à la motion, projet de loi qui sera ensuite soumis aux Chambres et qui, en cas d'acceptation, pourra être combattu par référendum. En outre, lors de la consultation, il paraît peu probable que les Cantons valident une telle ingérence dans leur souveraineté.»

Le socialiste note que les prophéties du patronat annonçant le blocage des salaires et des licenciements ne se sont pas réalisées dans les cantons ayant adopté un salaire minimum, à l'image de Neuchâtel, du Jura ou de Genève. Mais obtenir une majorité dans le Vieux-Pays ne sera pas aisé, si l'on se réfère à 2014, année où les Valaisans avaient refusé l'initiative fédérale pour un salaire minimum de 4000 francs et une initiative cantonale proposant une rémunération de 3500 francs, par, respectivement, 82% et 80,7% des suffrages. «Nous menons des combats de longue durée», rappelle Blaise Carron, en citant le droit des femmes et le congé maternité. «Si cela ne passe pas cette fois, nous y parviendrons la prochaine. Nous partons en meilleure position qu'en 2014 en nous appuyant désormais sur des modèles cantonaux qui fonctionnent.» ■



Une vaste coalition a lancé vendredi dernier à Sion une initiative pour un salaire minimum cantonal de 22 francs. De g. à dr.: Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia Valais, Matthieu Besse, du comité des Verts, Jasmine Lovey, présidente d'Entremont Autrement, Emmanuel Amoos, conseiller national PS, Francine Zufferey, présidente de l'Union syndicale valaisanne, et Adrien D'Errico, du POP.

## «CETTE INITIATIVE CONTRIBUE À ENRAYER LA SOUS-ENCHÈRE»

Trois questions à Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia Valais.

**Qui est concerné par cette initiative pour un salaire minimum?**

Dans des activités telles que l'hôtellerie-restauration, les services aux entreprises, comme le nettoyage ou les centres d'appels, les soins aux personnes et le service de maison, le commerce de détail ou encore dans certains types d'industrie, des salariés sont particulièrement mal payés et gagnent trop peu pour mener une existence digne. Ces emplois sont pourtant essentiels et ne peuvent pour la plupart pas être délocalisés à l'étranger. Il faut constater que les femmes sont particulièrement victimes de la politique des bas salaires pratiquée dans ces secteurs puisqu'elles y occupent la majorité des postes.

**Pourquoi ne pas intervenir dans le cadre des CCT?**

Les salaires minimums ont fait leurs preuves depuis de longues années dans différentes branches grâce aux CCT de force obligatoire. Plus de la moitié des salariés ne bénéficient cependant pas d'une CCT prévoyant une rémunération minimale, ce qui rend nécessaire l'introduction d'un salaire minimum légal.

**En plus d'augmenter les rémunérations, existe-t-il d'autres aspects positifs à la mesure?**

L'instauration d'un salaire minimum contribue également à la protection des salaires et à la lutte contre le dumping en établissant un seuil. De nombreux employeurs misent sur une main-d'œuvre bon marché pour augmenter leurs profits. Ils portent un énorme préjudice à l'ensemble des salariés dont les rémunérations sont mises sous pression et nuisent également aux employeurs qui paient correctement leur personnel. Cette initiative contribue donc à enrayer les pratiques de sous-enchère bien trop présentes dans l'économie valaisanne.

Le dispositif induirait, par ailleurs, des recettes supplémentaires pour les assurances sociales, notamment pour l'AVS et l'assurance chômage, ainsi que pour les collectivités publiques sous la forme de rentrées fiscales. En diminuant l'aide qu'elle verse aux salariés touchant de très bas salaires, l'aide sociale pourrait faire des économies en ayant moins à subventionner des employeurs scélérats. Nous assistons aujourd'hui à un véritable hold-up sur les deniers publics, puisque ce sont les collectivités publiques qui doivent mettre la différence pour que les personnes concernées puissent vivre plus ou moins convenablement. ■

# Les offensives syndicales pour 2023

L'Union syndicale suisse a présenté la semaine dernière ses objectifs pour la nouvelle année qui débute sous les auspices de l'inflation et du creusement des inégalités

Sylviane Herranz

«Avec l'explosion des primes maladie et le renchérissement persistant, la crise du pouvoir d'achat frappe de plein fouet nombre de travailleuses et de travailleurs. Il leur reste toujours moins d'argent pour vivre.» De plus, les écarts de salaires continuent de se creuser. Forte de ces constats, l'Union syndicale suisse (USS) a annoncé, le 9 janvier dernier, la faïtière des offensives syndicales pour l'année 2023. En priorité, la faïtière entend se battre pour de nouvelles hausses des rémunérations, afin de compenser la baisse des salaires réels face à la forte inflation et de revaloriser les métiers à forte composante féminine. Pour l'USS, «un salaire doit permettre de vivre». Raison pour laquelle il ne doit pas exister de salaire en dessous de 5000 francs pour un titulaire de CFC et de 4500 francs pour tous. Elle se pose également l'objectif de réintroduire la

compensation automatique du renchérissement dans les conventions collectives et les règlements salariaux.

Autre exigence: la hausse des subsides aux primes maladie qui explosent, de 6,6% en moyenne. Pour la première fois cette année, un couple avec deux enfants devra payer plus de 1000 francs par mois pour ses primes, note la faïtière syndicale.

L'USS va encore lancer l'offensive pour des réductions de l'horaire du travail afin de préserver la santé des salariés et contrer la volonté des milieux patronaux de déréglementer le temps de travail et de repos, et de faciliter le travail du dimanche. Enfin, la faïtière appelle à la grève féministe du 14 juin.

**«JEU DANGEREUX»**

Durant la conférence de presse, Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, a indiqué que les hausses salariales obtenues pour cette année dans certaines branches, sont largement supérieures à celles des années passées. De l'ordre

de 2,5% pour les branches conventionnées. Cependant, elles ne compensent ni le taux d'inflation, de 2,8% pour 2022, ni le besoin de rattrapage des salaires réels, qu'il estime à 1% en plus de l'inflation. Le président rappelle que ces hausses sont le produit de luttes ou de négociations, démontrant l'importance de l'activité des syndicats. A ce sujet, l'USS vient de publier un dossier présentant leur impact sur les salaires, les conditions de travail et la productivité\*.

L'USS appuie aussi ses offensives sur un deuxième dossier consacré à la répartition des salaires, des revenus et de la fortune, et à la charge de la fiscalité dans notre pays\*\*. Ce rapport montre que le fossé des inégalités entre riches et pauvres a recommencé à se creuser. Ainsi, depuis 2016, les 10% des salariés les plus pauvres voient leur revenu réel diminuer, alors qu'il s'accroît pour les plus aisés. Sur le plan de la fortune également, les inégalités «augmentent à un niveau obscène», a souligné Pierre-

Yves Maillard, ajoutant que les 10% des plus riches de Suisse possèdent désormais trois fois plus que 90% de la population. Le président de l'USS appelle à mettre fin à l'organisation de «la lutte de tous contre tous» qui régit les pays démocratiques: «Ce mode de production génère, décennie après décennie, toujours davantage de perdants et de perdants. Poursuivre ce jeu néolibéral truqué était injuste au temps de son apparente hégémonie. Face aux périls totalitaires et fanatiques, c'est devenu dangereux.»

**BAISSE DE LA DURÉE DU TRAVAIL**

La diminution du temps de travail sera un des points centraux des luttes à venir et des négociations conventionnelles. Ainsi, depuis trente ans, la durée du travail salarié stagne, alors qu'auparavant elle diminuait d'une à deux heures hebdomadaires par décennie. Conséquence: les personnes souhaitant travailler moins le font avec une perte de salaire à la clé. Cette problématique

sera au cœur de la grève féministe du 14 juin 2023. Comme l'a appuyé Vania Alleva, vice-présidente de l'USS et présidente d'Unia: «Pour que l'égalité progresse enfin, il faut non seulement des horaires de travail compatibles avec la vie familiale et planifiables à l'avance, mais aussi une revalorisation des métiers à majorité féminine, qui sont toujours moins bien payés. Donc de meilleurs salaires, plus de temps et du respect.» Une revendication réaliste, pour autant que «les employeurs redistribuent plus équitablement les gains de productivité aux salariées et aux salariés.» ■

\* «La valeur des syndicats», dossier de l'USS N° 153, décembre 2022 (en cours de traduction).

\*\* «Rapport sur la répartition 2023», dossier de l'USS N° 154, janvier 2023.



Unia est le plus grand syndicat de Suisse. Avec près de 180'000 membres et quelque 1'200 collaborateurs-trices, nous luttons pour des conditions de travail équitables et pour une Suisse sociale. Notre organisation est dynamique et combative. Vous aimeriez vous engager pour une bonne cause? Alors, faisons connaissance.

Rejoignez notre équipe de Fribourg de suite ou pour une date à convenir comme

## Secrétaire syndical-e à 100%

### Vos principales tâches

Au sein de notre équipe régionale, vous contribuez à développer un mouvement syndical fort et influent dans les secteurs de l'industrie et des services. Sur le terrain, vous tissez des contacts avec les salarié-e-s, d'origines les plus diverses, créez et développez des rapports de confiance, recrutez des membres auxquels vous donnerez la capacité de s'organiser et d'agir pour la défense de leurs intérêts. Vous contribuez à la mise en œuvre de campagnes cohérentes dans vos branches d'activité pour renforcer les droits des travailleuses et travailleurs.

### Votre profil

- Identification aux valeurs syndicales et intérêt marqué pour les questions sociales et liées au monde du travail
- Formation professionnelle achevée et quelques années d'expérience professionnelle
- Personnalité organisée et méthodique, faisant preuve également de flexibilité
- Esprit d'initiative, pouvant travailler en toute autonomie, mais cultivant l'esprit d'équipe
- Talent communicationnel et force de persuasion
- Volonté d'apprendre et de se développer
- Ouverture à travailler occasionnellement le soir ou le week-end
- Expérience dans une commission du personnel est un plus
- Bonnes connaissances des logiciels bureautiques standards (MS-Office) et permis de conduire
- Langues: français niveau C2, allemand idéalement B2, autre(s) langue(s) un plus

### Ce que nous vous offrons

Nous vous offrons l'opportunité de rejoindre un environnement de travail agréable et dynamique, dans lequel vous pourrez développer vos compétences professionnelles et votre personnalité. Nous disposons également de conditions sociales attractives.

### Êtes-vous intéressé-e?

N'hésitez pas à envoyer votre dossier de candidature complet avec la mention «n° de référence 135007» jusqu'au **28 février** par courriel à: [fribourg@unia.ch](mailto:fribourg@unia.ch).

En cas de questions sur le poste, vous pouvez contacter Mme Peisl-Gaillet au 026 913 87 94.

Ensemble pour de bonnes conditions de travail



Unia est le plus grand syndicat de Suisse. Avec près de 180'000 membres et quelque 1'200 collaborateurs-trices, nous luttons pour des conditions de travail équitables et pour une Suisse sociale. Notre organisation est dynamique et combative. Vous aimeriez vous engager pour une bonne cause? Alors, faisons connaissance.

Nous cherchons pour la Région Unia Fribourg, pour le 1<sup>er</sup> mai 2023 ou date à convenir un-e membre de la direction régionale

## Responsable du mouvement syndical à 80%

### Ce que vous faites bouger

#### En qualité de responsable du mouvement:

- Vous fixez avec la direction les objectifs de votre équipe (6-8 personnes)
- Vous encadrez votre équipe afin que celle-ci remplisse sa mission, notamment renforcer le réseau de membres et de militants, mettre en œuvre les campagnes nationales et régionales, encadrer les conflits collectifs, garantir le respect des CCT et des solutions de branches
- Vous représentez Unia aux Commissions paritaires ou encadrez les membres de votre équipe qui en font partie
- Vous représentez Unia et ses intérêts dans des coordinations avec des organisations partenaires

#### En qualité de membre de la direction:

- Vous êtes partie prenante des décisions stratégiques de la région
- Vous suppléez le/la secrétaire régional-e dans les tâches de représentation internes et externes de la région

### Ce que vous apportez

- Expérience ou formation dans le management de personnel
- Expérience ou formation dans la gestion de campagne et dans la communication
- Connaissance du partenariat social
- Expérience ou formation de négociation
- Fortes capacités opérationnelles et organisationnelles
- Capacités stratégiques
- L'allemand serait un atout
- Une expérience politique serait un plus

### Ce que nous vous offrons

Unia vous garantit des conditions de travail modernes et de bonnes prestations sociales.

Nous favorisons le travail à temps partiel, ce qui permet de concilier plus facilement la vie professionnelle et la vie familiale. Et votre potentiel de développement sera dûment encouragé. Un climat d'estime mutuelle, collégial et animé vous attend.

### Êtes-vous intéressé-e?

N'hésitez pas à envoyer votre dossier de candidature complet jusqu'au **31 janvier** par courriel à: [nadia.cornioley@unia.ch](mailto:nadia.cornioley@unia.ch).

Pour tout complément d'information sur le poste, le secrétaire régional, François Clément, se tient à votre disposition au numéro de téléphone 026 347 31 47.

Ensemble pour de bonnes conditions de travail



### L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4  
1005 Lausanne  
Tél. 021 321 14 60  
Fax 021 321 14 64  
[redaction@evenement.ch](mailto:redaction@evenement.ch)  
[www.evenement.ch](http://www.evenement.ch)

ÉDITEUR L'Événement syndical  
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE  
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

#### JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,  
Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

#### COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro  
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,  
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

#### PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet,  
Olivier Vogelsang

#### ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-  
Abonnement de soutien Fr. 100.-  
[forum@evenement.ch](mailto:forum@evenement.ch)  
Publicité [pub@evenement.ch](mailto:pub@evenement.ch)

#### CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"  
Catherine Gavin

#### IMPRESSION

Pressor SA, Delémont  
Tirage contrôlé 54 700 exemplaires



# L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

## PLAN DE PARUTION 2023

1/2/3	18 JANVIER	19	10 MAI	40	4 OCTOBRE
4	25 JANVIER	20	17 MAI	41	11 OCTOBRE
5	1 <sup>er</sup> FÉVRIER	21/22	24 MAI	42	18 OCTOBRE
6	8 FÉVRIER	23	7 JUIN	43/44	25 OCTOBRE
7/8	15 FÉVRIER	24	14 JUIN	45	8 NOVEMBRE
9	1 <sup>er</sup> MARS	25	21 JUIN	46	15 NOVEMBRE
10	8 MARS	26/27	28 JUIN	47	22 NOVEMBRE
11	15 MARS	28/29	12 JUILLET	48	29 NOVEMBRE
12	22 MARS	30/31	26 JUILLET	49	6 DÉCEMBRE
13	29 MARS	32/33	9 AOÛT	50	13 DÉCEMBRE
14/15	5 AVRIL	34/35	23 AOÛT	51/52	20 DÉCEMBRE
16	19 AVRIL	36	6 AOÛT		
17	26 AVRIL	37/38	13 SEPTEMBRE		
18	(JEUDI) 4 MAI	39	27 SEPTEMBRE		

# LES LICENCIEMENTS CONTINUENT CHEZ ALSTOM

Un an après l'annonce de la restructuration d'Alstom à Villeneuve, l'avenir du site est encore incertain et les suppressions de postes toujours en cours. Les syndicats appellent à agir

Textes Aline Andrey

Les syndicats ne cachent pas leur inquiétude pour le site vaudois d'Alstom, le géant français qui a avalé Bombardier en janvier 2021. A Villeneuve, soixante-cinq employés ont été licenciés depuis l'annonce de restructuration faite en décembre 2021. Le chiffre de 150 suppressions de postes avait alors été articulé, soit un tiers des effectifs, avant d'être ramené à 130. Depuis, l'anxiété continue de régner au sein de l'usine. Qui sera le prochain? Quand? Pourquoi moi et pas lui? Autant de questions que se posent les salariés qui préfèrent s'exprimer anonymement.

Dans un communiqué commun paru la semaine dernière, Unia, Syna, les Syndicats chrétiens du Valais (SCIV), la Société des employés de commerce (SEC) et Employés Suisse soulignent: «La situation d'incertitude qui prévaut actuellement constitue une menace pour l'emploi et la diversité du tissu industriel vaudois.» Un an après, les syndicats estiment qu'il «est certes tard, mais encore temps d'agir». Si les partenaires sociaux et la commission du personnel ont réussi à négocier un plan social jugé comme bon, validé par les employés, «les propositions pour assurer l'avenir du site n'ont pas

été traitées avec le sérieux nécessaire jusqu'ici, ni par l'entreprise ni par le canton», regrettent-ils.

Le directeur des ressources humaines de Villeneuve, André Weber, indique quant à lui que des investissements ont été faits cette année pour assurer la pérennité du site, tout en renvoyant au porte-parole du groupe en Suisse: «Nous avons investi 2 millions de francs pour transformer Villeneuve en site de maintenance et de service. Nous sommes convaincus que notre stratégie est bonne, précise Andreas Bonifazi. Quant aux licenciements, on a pu réduire leur nombre à 130 - 65 jusqu'à maintenant -, et nous espérons encore qu'ils soient moins nombreux. Tout dépendra des nouveaux mandats dans la maintenance, ou même dans la production, car nous gardons les infrastructures.» Un employé veut y croire également, tout en regrettant que le savoir-faire se perde et qu'aucun programme de formation n'ait été mis en place: «La relève manque. Il faut miser sur l'apprentissage. Et ça, c'est de la politique.»

## PARC TECHNOLOGIQUE

«Alors que la société Alstom a le vent en poupe au niveau international, elle ne semble pas prête à maintenir des emplois en Suisse. Or, le développe-

ment de nouvelles technologies pourrait se faire sur le site de Villeneuve», souligne Abdeslam Landry, secrétaire syndical industrie d'Unia Vaud. Les salariés, avec le soutien des syndicats et d'experts du domaine ferroviaire, ont rédigé un rapport pour proposer des alternatives aux licenciements et à la transformation de l'usine en site de maintenance et d'entretien uniquement. «Cette option paraît en effet peu crédible du fait d'un volume d'affaires clairement insuffisant à moyen et long terme, les compagnies ferroviaires assurant en Suisse l'essentiel de ces services à l'interne.» Les syndicats plaident donc pour le maintien d'une activité de produc-

tion et d'assemblage en réunissant plusieurs acteurs de l'industrie ferroviaire. Ils estiment que «diverses activités d'ingénierie, de production et de formation dans le domaine ferroviaire au sein d'un véritable parc technologique» pourraient être regroupées. Or, de nouveau, ni l'entreprise ni l'Etat de Vaud n'ont donné suite «aux travaux étayés des salariés sur ces variantes», selon les syndicats. «Le Canton ne semble pas avoir pris conscience de l'importance de maintenir les compétences dans le bassin écono-

mique du Chablais», déplore Barbara Pfister, secrétaire syndicale aux SCIV, tout en soulignant la tension inhérente à l'action politique dans un contexte d'économie privée. Reste que les syndicats en appellent à la responsabilité d'Alstom et de l'Etat de Vaud pour préserver un savoir-faire en construction ferroviaire en Suisse romande. Nos questions adressées au Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) étaient, à l'heure du bouclage de ce journal, lundi, restées sans réponse. ■

## BON PLAN SOCIAL

«Après plusieurs mois de négociations ardues avec la direction suisse d'Alstom, les syndicats ont pu signer un plan social prévoyant des indemnités de départ et un dispositif progressiste de retraite anticipée, ainsi que des mesures de remplacement et de réorientation pour le personnel.» Les syndicats et le personnel sont ainsi satisfaits du plan social obtenu. «Les plus de 62 ans ont de bonnes conditions concernant les retraites anticipées. Les mois d'indemnités sont corrects également pour les employés de longue date», indique Abdeslam Landry. Sauf que de nombreux salariés ont dû recourir à leur syndicat pour faire valoir leurs droits. «Une personne mise à la porte avant l'annonce du licenciement collectif, après plus de 30 ans de service, n'a

pour l'instant pas eu droit au plan social. C'est scandaleux!» souligne le secrétaire syndical d'Unia.

Les syndicats notent encore: «L'échéancier de mise en œuvre des licenciements a pu être légèrement retardé, mais malheureusement leur nombre n'a pas fondamentalement été revu à la baisse.»

Charles\* a choisi ce prénom d'emprunt «pour son côté princier». Il ne perd pas son humour, même s'il fait partie des 65 personnes licenciées en 2022. «C'est un bon plan social. Sans les syndicats, on n'aurait rien eu du tout.» Après plusieurs années au sein de Bombardier, racheté par Alstom en janvier 2021, il se dit toutefois confiant: «Il y a du boulot dans l'industrie, et avec de meilleures conditions de travail.» A Ville-

neuve, Charles ne cache pas qu'il en avait ras-le-bol: «Par exemple, nous devions récupérer les erreurs de montage de pièces venant d'Allemagne ou de Pologne. Cela avait un gros impact sur notre travail, mais ce n'était pas compris dans notre cahier des charges. Si vous interrogez les anciens, ils vont tous vous dire que c'est la catastrophe. Nos dirigeants sont incompétents. Voilà où ça nous mène...» L'annonce de la restructuration n'a donc pas surpris les travailleurs interrogés. Mais l'un d'eux souligne: «Si Alstom ne nous avait pas rachetés, cela aurait pu être pire. Laissons-lui une chance.» ■

\* Nom connu de la rédaction.

## GROS-ŒUVRE LES PATRONS VALIDENT LA CONVENTION

Lors de leur assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 13 janvier à Berne, les délégués de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) ont officiellement validé l'accord conclu entre les partenaires sociaux. Autrement dit, la nouvelle Convention nationale du secteur principal de la construction (CN 2023) a été approuvée par toutes les instances dirigeantes, patronales et syndicales, et est en vigueur pour une durée de trois ans, jusqu'à fin 2025.

Pour rappel, l'accord obtenu à la suite de neuf mois de négociations comporte une augmentation de 150 francs des salaires effectifs et de 100 francs pour les salaires minimums dès le 1<sup>er</sup> janvier. Les travailleurs auront eu du mal à faire entendre leurs revendications, entre autres en matière d'intempéries et de temps de déplacement, mais ils auront, grâce à leur mobilisation de l'automne dernier, réussi à repousser la volonté patronale de flexibiliser à outrance le temps de travail. D'autres améliorations sont à retenir, notamment un congé paternité de dix jours sans perte de salaire et l'aug-

mentation de l'indemnité kilométrique pour les véhicules privés à 0,70 franc. Pour les questions qui restent en suspens, les partenaires sociaux ont conve-

nu de mettre en place des groupes de travail. Reste au Conseil fédéral à déclarer cette convention de force obligatoire pour clôturer le processus. ■ MT



Un accord avait été trouvé à la suite de l'immense mobilisation des maçons l'automne passé.



Sur le site d'Alstom à Villeneuve, l'anxiété règne parmi les salariés. Soixante-cinq travailleurs ont déjà perdu leur emploi, soit la moitié du nombre prévu.

## POING LEVÉ

### MACRON ET LE MYTHE DU CHÔMEUR PARESSEUX

Par Jérôme Béguin

**Contracyclicité.** Moins médiatisée que la réforme des retraites présentée le 10 janvier, celle de l'assurance chômage, qui va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> février en France, est tout aussi néolibérale et brutale. A peine plus d'un an après une réforme qui a réduit les indemnités d'une partie des chômeurs, le gouvernement Borne s'attaque cette fois à la durée de l'indemnisation. Celle-ci doit évoluer en fonction de l'état du marché du travail sur le principe dit de contracyclicité. Si le taux de chômage est inférieur à 9% - il se situe actuellement à 7,3% -, la période de chômage sera réduite d'un quart! Il fallait l'inventer. Un demandeur d'emploi lambda qui bénéficie de 24 mois de chômage avec les règles actuelles ne pourra ainsi plus compter que sur 18 mois.

**Moins 40%.** Pire encore. Le gouvernement projette de reculer la durée d'indemnisation de 40% si le chômage descend sous les 6%! Elisabeth Borne a annoncé toutefois le 3 janvier suspendre provisoirement cette dernière disposition. La Première ministre ne court pas beaucoup de risque, puisque les projections économiques laissent peu d'espoir de voir baisser le chômage cette année. Ce recul tactique visant à éviter d'ouvrir trop de fronts sociaux à la fois ne constitue pas un renoncement, la contracyclicité n'est pas abandonnée et, dès le 1<sup>er</sup> février, les demandeurs d'emploi subiront bien une coupe de 25%. Ce sera le cas aussi pour nos collègues frontaliers qui perdront leur emploi.

**Le chômage n'est pas un choix.** Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, un socialiste renégat, espère «entre 100 000 et 150 000» retours à l'emploi supplémentaires en 2023. Mais il faut craindre qu'une partie concerne des emplois précaires. Une telle mesure ne peut que pousser plus de chômeurs, en particulier des seniors, vers le revenu de solidarité active (RSA) et la grande pauvreté, car les études montrent bien que le décalage entre les places vacantes et le nombre de demandeurs d'emploi s'explique par le manque de qualifications de ces derniers. Ce qui est relatif à un problème de formation et non à un manque de motivation. L'allocation moyenne, se situant à 960 euros, ne permet guère de «profiter» du chômage et de refuser un emploi correct. Mais le président Macron écarte tout ce qui ne correspond pas à ses schémas. Il en a été ainsi des propositions de la Convention citoyenne pour le climat - enterrée - ou du Grand débat national - où il n'a fait que s'écouter parler. Il croit toujours, on le voit avec cette contre-réforme, au mythe du chômeur profiteuse, qu'il suffit de «traverser la rue» pour trouver un job et qu'on dépense un «pognon de dingue» dans le social sans résultat. Il faut espérer qu'à la faveur de la mobilisation pour la défense des retraites, il se prenne la claque sociale qu'il mérite. ■

# UNIA ET SYNA S'ACCORDENT SUR DES REVENDICATIONS COMMUNES POUR LA CCT MEM

Les deux syndicats unissent leurs forces alors que s'apprêtent à s'ouvrir les négociations pour le renouvellement de la Convention collective de l'industrie des machines

Jérôme Béguin

Unia et Syna ont fusionné leurs cahiers de revendications pour le renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) de la branche MEM (pour industrie des machines, des équipements électriques et des métaux). Bénéficiant à près de 100 000 salariés de plus de 500 entreprises, cette CCT expire fin juin. Des rondes de négociations sont prévues à partir du mois de mars entre la faïtière patronale, Swissmem, d'un côté, et, de l'autre, syndicats et associations professionnelles.

Unia et Syna demandent une revalorisation des salaires de la branche. «L'industrie des machines n'est pas la branche où se trouvent les salaires les plus bas de Suisse, mais, au vu de la productivité des entreprises, il est tout à fait légitime de revendiquer leur amélioration. Ces dernières années, il y a eu trop d'augmentations individuelles et pas assez de collectives, il y a une nécessité de rattrapage», explique Yves Defferrard, responsable du secteur industrie d'Unia.

Avec le retour de l'inflation, les deux syndicats veulent aussi obtenir l'adaptation automatique au renchérissement des salaires effectifs. Seuls les salaires minimums sont adaptés chaque année. «L'indexation automatique des salaires au coût de la vie a du sens, on ne peut pas donner moins d'argent aux collaborateurs d'une année à l'autre», estime le membre du comité directeur d'Unia.

Les salaires minimums doivent également être réévalués. Unia et Syna estiment que les employés avec formation ne doivent pas toucher moins de 5000 francs et que des échelons supplémentaires doivent être introduits pour les employés hautement qualifiés. «Nous sommes bien conscients des disparités économiques et sociales, mais il n'est plus acceptable

d'avoir trois classes de salaires minimums selon les régions. Dans le canton de Vaud, il y a ainsi trois niveaux et un groupe comme Bobst, avec plusieurs sites, jongle avec ce système. Cela ne peut plus continuer, nous devons trouver des solutions», ajoute le syndicaliste.

## PROTECTION CONTRE LES LICENCIEMENTS

La protection contre les licenciements est une autre revendication centrale. Les syndicats veulent plus de protection lors des maternités et des incapacités de travail. Ils souhaitent donner plus de droits au personnel lors des licenciements collectifs et proposent de créer un organe de conciliation paritaire pour protéger les représentants syndicaux et du personnel des licenciements injustifiés.

Quant aux salariés de plus de 55 ans, ils doivent bénéficier d'un délai de congé supplémentaire de six mois. Les entreprises de plus de 1000 collaborateurs doivent être tenues de les maintenir en emploi. «L'industrie MEM est une branche qui comprend nombre de personnes d'expérience, qui sont souvent le plus ciblées par les licenciements. Or, les entreprises ont besoin de main-d'œuvre qualifiée, ce n'est pas au moment où l'on traverse une difficulté économique qu'il faut s'en débarrasser. On a vu certaines entreprises réengager comme temporaires des collaborateurs licenciés, cela montre que ces personnes méritent une attention particulière et qu'elles doivent être protégées», souligne Yves Defferrard.

Notons encore, parmi les revendications, la prolongation des congés paternité et maternité, respectivement à quatre et 24 semaines.

## RÉPONSE AUX ATTENTES DES TRAVAILLEURS

Toutes ces revendications ne sortent pas du chapeau des syndicats. A l'automne dernier, ceux-ci ont interrogé 1200 salariés de l'industrie des



THÉRIER PORCHET/ARCHIVES

Quelque 1200 salariés de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux ont été consultés l'automne passé pour définir les revendications qui seront portées par les syndicats afin d'améliorer les conditions de travail dans la branche.

machines pour définir les mesures à mettre en avant afin d'améliorer les conditions de travail et d'engagement (lire notre édition du 7 décembre). Ces revendications du personnel ont ensuite été validées par les conférences professionnelles. Cette démarche, on le comprend, a favorisé la convergence entre Unia et Syna. «Nous avons préparé le terrain des négociations de longue date avec les commissions du personnel et les salariés. En répondant aux attentes réelles des travailleurs, nous

disposons d'une bonne position pour aborder les négociations. En tant que responsable du secteur, je suis très satisfait que pratiquement toutes les régions soient représentées aux conférences de branche, ce qui n'était pas évident au départ. Il faut poursuivre sur cette lancée, l'un des enjeux des négociations sera d'être présent sur le terrain, dans les entreprises. Il faut que l'on organise des assemblées du personnel pour rendre compte des négociations.»

Sur la même longue d'onde, les syndicats doivent encore accorder leurs violons avec les trois associations professionnelles signataires de la CCT, soit l'Association suisse des cadres, Employés Suisse et la Société suisse des employés de commerce. «Nous devons arriver à un consensus sur les revendications prioritaires pour défendre côte à côte les intérêts des salariés. C'est quand même plus facile si on est tous d'accord.» ■

## Travailleurs temporaires mieux lotis

Le champ d'application des salaires minimums de la Convention collective de travail Location de services a été étendu et ceux-ci ont augmenté le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Sonya Mermoud

La Convention collective de travail (CCT) Location de services a fait l'objet d'importantes modifications, signalent les partenaires sociaux Unia, Syna, Employés Suisse et Swissstaffing dans un communiqué commun. Le mois dernier, le Conseil fédéral a déclaré de force obligatoire l'extension de son champ d'application. Onze nouvelles CCT ont été ajoutées à l'annexe de l'accord avec, pour conséquence, une égalité de traitement en matière de salaires minimums et de temps de travail entre les travailleurs

temporaires concernés par ces adhésions et les salariés fixes. Un point particulièrement important pour Unia soucieux que ces derniers ne soient pas remplacés par des intérimaires.

Concrètement, le travailleur temporaire qui effectue une mission dans une branche disposant d'une CCT étendue reçoit au moins le salaire minimum qui y est fixé, comme dans le secteur de la construction par exemple. Ce principe s'applique aussi dans les branches au bénéfice d'une convention non déclarée de force obligatoire si celle-ci figure dans la liste élargie de la CCT Location de services. Parmi les

conventions nouvellement intégrées, Unia cite la CCT de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, celle des entreprises suisses alémaniques de l'horlogerie et de la microtechnique ou encore quatre CCT conclues dans les domaines de la santé et du social. Les intérimaires loués à des entreprises sans convention applicable perçoivent de leur côté au moins les rémunérations plancher prévues dans la CCT Location de services. «Les exceptions qui existaient jusqu'à présent, surtout dans l'industrie, sont supprimées», soulignent les partenaires sociaux. A noter par ailleurs que

les salaires minimums ont, au 1<sup>er</sup> janvier dernier, été augmentés entre 0,5% et 2,6% (voir tableau ci-dessous).

## MODIFICATIONS ATTENDUES

«Nous attendions ces changements depuis 2012, date d'entrée en vigueur de la CCT Location de services, afin d'éviter que certains secteurs, sans salaires minimums, ou ne disposant pas de convention étendue, ne pratiquent du dumping. Jusqu'à peu, des temporaires ont été engagés à 14 francs l'heure dans l'industrie! précise Véronique Polito, vice-présidente d'Unia. Nous devons aussi négocier une hausse plus importante des salaires minimums. Les derniers pourparlers ont eu lieu il y a trois ans, alors que le taux d'inflation n'était pas aussi élevé.»

Première convention dans le secteur du travail temporaire établie en 2012, la CCT Location de services est obligatoire pour toutes les agences d'intérim de Suisse et concerne, selon Unia, quelque 150 000 employés. L'accord actuel s'applique jusqu'à la fin de 2023. De nouvelles négociations auront ainsi déjà lieu au courant de cette année. ■

## BRÈVE

### LES FRONTALIERS POURRONT CONTINUER À TÉLÉTRAVAILLER

Après de longues discussions entre la Suisse et la France, les deux voisins ont réussi à se mettre d'accord sur un régime fiscal pérenne en matière de télétravail. Fin décembre, il a été convenu d'autoriser le télétravail pour les collaborateurs frontaliers jusqu'à 40% du taux d'activité par an, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Rappelons que le développement de cette façon de travailler a explosé pendant la pandémie de Covid-19 et séduit ses usagers qui ont plaidé pour qu'elle perdure dans le temps. Le hic, c'est que les accords et les conventions bilatérales ne l'autorisaient pas... jusqu'à présent.

Cette solution permet d'éviter une répartition fiscale internationale des droits d'imposition, autrement dit sans impact fiscal pour les employeurs et le personnel concerné. Dans un communiqué de presse diffusé le 22 décembre dernier, le Conseil d'Etat genevois salue cet accord qui «répond aux besoins et demandes des entreprises et du personnel», mais qui prend également en considération «les préoccupations environnementales liées au trafic pendulaire». «Les intérêts financiers du canton de Genève seront préservés grâce à une participation de la Confédération», précise Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du Département des finances et des ressources humaines. ■ MT

## SALAIRES MINIMUMS EN VIGUEUR DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2023

FORMATION	PAR MOIS		PAR HEURE	
	AVEC FORMATION	SANS FORMATION	AVEC FORMATION	SANS FORMATION
SALAIRE NORMAL*	4420,00	3630,00	24,25	19,92
HAUT SALAIRE**	4720,00	3830,00	25,90	21,02
TESSIN	4110,00	3280,50	22,55	18,00

\* Plus le 13<sup>e</sup> mois de salaire, les vacances et les jours fériés.

\*\* Sont considérés comme régions à hauts salaires l'agglomération bernoise, l'arc lémanique, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, et les cantons de Zurich et de Genève. A noter qu'à Genève, le salaire minimum cantonal s'applique s'il est plus élevé.

# COMMERCE DE DÉTAIL: RECRUTEMENT À LA PEINE

Une étude de Credit Suisse met en lumière la pénurie de main-d'œuvre croissante qu'affronte le commerce de détail, peu attractif. Lignes maîtresses et réaction d'Unia

Textes Sonya Mermoud

Recrutement de personnel largement à la peine dans le commerce de détail. Selon une étude de Credit Suisse, le secteur affronte une pénurie de main-d'œuvre croissante, la relève fait défaut – une place d'apprentissage sur dix demeure vacante. Le site d'offres d'emploi JobUp.ch annonce plus de 5700 postes à repourvoir dans la branche. Cette situation, contrairement à d'autres secteurs, ne découle pas de la pandémie. La crise sanitaire, précise l'auteur de la recherche, n'a pas accentué la fluctuation dans les effectifs ou augmenté le nombre de départs. La raison principale tient à des conditions de travail insatisfaisantes: charge de travail trop lourde, salaires bas, horaires pesants, etc. Ces motifs sont évoqués par 46% des employés ayant quitté le domaine. Davantage que dans l'ensemble de l'économie où 43% des salariés démissionnaires avancent ces arguments. Viennent ensuite la volonté de changement ou celle de progression professionnelle mentionnées par 36% des personnes tournant le dos à la profession. Outre le déficit d'attractivité, des évolutions d'ordre structurel expliquent encore le manque de candidats: la numérisation et le commerce en ligne entraînant des changements dans les profils de postes, ainsi que le départ progressif des baby-boomers à la retraite. Les facteurs à l'origine du désintérêt pour la branche sont connus des employeurs, précise encore Credit Suisse, qui juge positivement cette situation devant permettre aux patrons de s'y «attaquer de manière ciblée».

## PLUS GRANDE ESTIME ET DAVANTAGE DE FLEXIBILITÉ

Pour pallier le problème d'embauche et fidéliser les salariés, plusieurs mesures sont proposées comme, en tête de liste, l'établissement d'une culture d'entreprise basée sur la reconnais-

sance et l'estime des collaborateurs. «Les modèles de travail permettant une flexibilité temporelle et/ou géographique, un environnement de travail attrayant et les possibilités de formation et de perfectionnement sont également considérés comme efficaces.» Autres éléments jugés essentiels: le rayonnement particulier et le positionnement sur le marché de la marque employeur et un processus de candidature et d'embauche simplifié, rapide et transparent. «Pour avoir du succès, les entreprises se doivent de comprendre (encore mieux) les besoins de leurs collaborateurs et de voir les choses de la perspective des nouvelles générations afin d'appréhender leurs attentes, leurs priorités et leur vision de leur propre activité professionnelle. Les entreprises disposant d'une organisation traditionnelle devront sans doute changer de paradigme en matière de flexibilité des horaires de travail et d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle», peut-on encore lire dans l'étude.

Les difficultés de recrutement de personnel dans la vente ne se limitent pas aux détaillants suisses, leurs homologues en Europe et dans d'autres pays industrialisés se heurtent à la même problématique. Credit Suisse donne quelques exemples de processus développés par des enseignes pour tenter d'inverser la tendance. Comme la maison de prêt-à-porter allemande Gerry Weber qui, pour améliorer la flexibilité et répondre aux besoins individuels de son personnel, expérimente depuis ce mois son initiative «Travaille comme tu veux». Une démarche qui laisse aux collaborateurs du siège de la compagnie la possibilité de décider eux-mêmes s'ils souhaitent travailler quatre ou cinq jours par semaine pour le même total d'heures... ■



Le manque de personnel dans le commerce de détail tient principalement aux conditions de travail: bas salaires, charge de travail trop lourde, horaires pesants, etc.

## «LA RECONNAISSANCE DOIT SE REFLÉTER DANS LES SALAIRES»

Les résultats de l'enquête de Credit Suisse ne surprennent pas Unia. «La seule nouveauté, c'est la prise de conscience des entreprises», commente Anne Rubin, membre de la direction du secteur tertiaire du syndicat. «Dans les mesures préconisées en matière de relève, l'augmentation des salaires est jugée nécessaire par 10% de sociétés de plus qu'en 2014. Un point positif. Comme celui visant à garder davantage d'apprentis à la fin de leur formation. Jusqu'à présent, seuls les meilleurs avec les notes les plus élevées avaient une chance de rester.» La responsable syndicale juge également pertinente la volonté de manifester davantage d'estime et de reconnaissance envers les collaborateurs. «Des revendications que nous portons depuis longtemps, mais qui doivent aussi se refléter dans les rémunérations. D'autant plus qu'avec l'essor de la numérisation, on exige davantage de compétences. Les problèmes de recrutement sont particulièrement aigus dans la recherche de personnes qualifiées. Les salaires doivent suivre. Les entreprises en ont les moyens.» Anne Rubin s'étonne en revanche que le partage

du travail au niveau des cadres ne figure pas parmi les propositions susceptibles d'améliorer la situation. Comme la branche compte la plus large proportion de postes à temps partiels occupés à 80% par des femmes, elle estime par ailleurs qu'il faudrait leur offrir davantage de possibilités de progression. Et insiste aussi sur le besoin d'instaurer des conditions de travail propres à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. «La flexibilité doit être en faveur du salarié, pas toujours au profit de l'employeur.» Selon la collaboratrice d'Unia, les possibilités de télétravail pour le personnel administratif doivent également être élargies. «Il s'agit de développer davantage la culture de la confiance et de la collaboration et moins celle patriarcale et du contrôle.» Et Anne Rubin de conclure en rappelant les exigences syndicales formulées depuis des années déjà, notamment dans le cadre de la Grève féministe: «Du respect, du temps, de l'argent.» Un slogan toujours d'une actualité brûlante... ■

# Uber: quel avenir pour les chauffeurs?

M<sup>e</sup> Caroline Renold, avocate, revient sur la décision des autorités genevoises, qu'elle juge largement insuffisante en ce qui concerne l'indemnisation; mais qui pose aussi des bases utiles pour l'avenir

Propos recueillis par Manon Todesco

## QUESTIONS RÉPONSES

### Pouvez-vous revenir sur les chiffres de la décision?

Le Département de l'économie et de l'emploi valide la proposition d'Uber qui reprend quasi intégralement ce qui avait été proposé en négociation. Uber prend en charge la part salariale des cotisations salariales depuis 2014 pour un montant estimé de 15,4 millions de francs. De plus, Uber verse aux chauffeurs qui l'acceptent une indemnité de 0,2596 franc par kilomètre de course parcouru entre le 22 octobre 2019 et le 19 juin 2022. Si tous les chauffeurs acceptaient l'indemnisation, il s'agirait de 4,6 millions de francs au total. Ces montants sont largement insuffisants pour couvrir les droits des travailleurs en paiement de leur salaire et de leurs frais. Cette proposition avait par ailleurs été refusée par les chauffeurs lors des négociations, étant précisé que le montant de 4,6 millions devait couvrir une période bien plus large de cinq ans, correspondant à la période de prescription.

Si, sur les chiffres, cette décision est un affront aux travailleurs, sur les principes applicables, il faut souligner des avancées. En effet, les autorités genevoises établissent que le temps de travail inclut non seulement le temps de course et d'approche, mais aussi le temps d'attente. Concrètement, l'accord considère que, pour 30 minutes de course réelle, le chauffeur aura attendu 30 minutes, qui consistent également en du temps de travail à rémunérer. Il s'agit là d'une des revendications syndicales principales qui est admise. De plus, le DEE reconnaît que 50% des revenus obtenus d'Uber par chaque chauffeur couvrent les frais comme l'essence, l'entretien et l'usure de la voiture. Le DEE reconnaît l'importance des frais assumés par chaque chauffeur, qui sont pourtant à la charge de l'employeur. Par contre, la décision pêche sur la détermination du salaire horaire, puisque le DEE se borne à admettre l'application du salaire minimum légal genevois à partir de novembre 2020 et ne se prononce pas sur le salaire horaire avant cette date, estimant qu'il n'est «pas abusif». Or, les chauffeurs défendent qu'ils ont le

droit à un salaire convenable plus élevé pour les deux périodes.

### En quoi cette base de calcul peut être utile pour l'avenir des chauffeurs?

Cette décision comporte des éléments qui sont en faveur des chauffeurs, en particulier pour le futur. On peut partir de l'idée que le DEE appliquera ces bases de calcul pour régler les conditions de travail, le temps de travail et la rémunération des chauffeurs employés par MITC. Cela dit, ce n'est pas encore acté dans les faits, et les chauffeurs MITC continuent d'être payés de manière opaque, et non conforme au droit du travail. On peut également parier sur le fait qu'Uber-MITC refusera de transposer les éléments de cette décision pour le futur...

### Comment réagissez-vous à la suite des récentes révélations sur Uber dans la presse?

Les Uber files apportent les preuves de ce qu'Unia a toujours dénoncé: Uber est une entreprise qui a sans cesse essayé de contourner la loi, de créer et d'utiliser des failles dans le système pour ne pas respecter ses obligations en matière de droit du tra-

vail et de droit public. Et c'est exactement ce que l'entreprise continue d'essayer de faire. Maintenant qu'Uber a été prise la main dans le sac, qu'on l'a forcée à reconnaître qu'elle était bien employeur, elle prétend créer un montage d'entreprises pour échapper à ses obligations, et interpréter le droit du travail de manière à ne pas assumer le risque d'entreprise, le paiement du temps de travail et le paiement des frais nécessaires pour le travail. Les autorités suisses ne doivent pas se laisser manipuler et doivent contraindre Uber au respect du cadre légal auquel est tenu tout employeur. ■

La décision du Département de l'économie et de l'emploi (DEE) du canton, rendue le 18 novembre, était une étape capitale dont le but était de régler le passé afin qu'Uber se mette – enfin – en conformité avec l'arrêt du Tribunal fédéral du 30 mai statuant que les chauffeurs de la plateforme étaient bel et bien des salariés. Pour Uber, cette décision était également cruciale puisqu'elle lui permet de continuer à exercer son activité dans le canton de Genève. M<sup>e</sup> Caroline Renold, avocate d'Unia dans ce dossier, revient sur cette décision et sur le mode de calcul, dont le détail est parfois passé sous les radars des médias.

# PÊCHERS CAPITAUX...

Avec *Nos soleils*, la cinéaste catalane Carla Simón raconte une touchante histoire de famille et questionne sur la place que nous donnons à l'agriculture dans les sociétés actuelles. Lumineux et pessimiste...

Nicolas Jacot

Dans le petit village d'Alcarràs, au fin fond de la Catalogne, la famille Solé cultive les arbres fruitiers, et notamment des pêchers, de génération en génération. Exploitant des terres sur la base d'un accord informel, ils sont soudainement avisés que la récolte de cette année pourrait bien être la dernière. Le clan est en effet menacé d'expulsion, le propriétaire du terrain ayant décidé d'y installer un vaste parc de panneaux solaires. Au fil de la saison, les Solé assistent, impuissants, à l'arrivée des premiers camions de construction. Confrontés à un avenir incertain, ils se déchirent alors sur

fond de tensions intergénérationnelles. Habituellement si unie, la famille risque soudainement de perdre ce qui faisait sa plus grande force...

S'inspirant de sa propre histoire, la réalisatrice catalane Carla Simón propose un film tant lumineux dans sa capture de cette smala aimante et de cette sublime campagne, que sombre dans son sujet. *Nos soleils* rend par ailleurs hommage à son grand-père, véritable clé de voûte et personnage le plus touchant du film face à un monde qu'il ne reconnaît plus.

Récompensée par l'Ours d'or au Festival de Berlin, la jeune cinéaste s'est entourée de comédiens non professionnels originaires de la région au

cœur de son récit. Et ce dans un souci de réalisme: «Je voulais que mon film soit interprété par des agriculteurs qui travaillent la terre, qui comprennent ce que cela signifie de la perdre», explique-t-elle.

## PRESSIONS SUR LES PRIX ET SPÉCULATION

Car l'attachement de cette famille à ses vergers est bien le point central de l'œuvre. Le propriétaire a beau leur proposer un job dans l'installation de panneaux solaires – «On travaille moins et on gagne plus», argumente-t-il –, les Solé vivent au rythme de leurs pêchers auxquels ils sont fondamentalement liés. Et ce, bien qu'ils aient conscience que l'agriculture qu'ils pra-

tiquent ne soit plus viable dans les sociétés actuelles où la course aux profits semble devenue l'unique préoccupation.

Le film pointe ainsi du doigt les pressions sur les tarifs exercées par la grande distribution. Avec pour conséquence une spéculation insoutenable, ainsi que l'analyse Carla Simón: «De grands groupes rachètent les terrains pour les cultiver de façon intensive, le prix bas des fruits les incite à remplacer les arbres fruitiers par des productions plus rentables, et les jeunes arboriculteurs se voient contraints d'abandonner leur maison et de chercher un autre travail.» Une dénonciation qui vient également questionner le

spectateur sur sa manière de consommer. Mais malgré un discours plutôt pessimiste face à ce cercle vicieux, la cinéaste ne peut s'empêcher d'espérer un avenir radieux pour ceux qui veulent continuer à cultiver en petits groupes: «Nous sommes nombreux à penser que la terre devrait appartenir à ceux qui la cultivent», affirme-t-elle, comme une évidence. ■

*Nos soleils*, de Carla Simón, sortie en Suisse romande le 18 janvier 2023.

Séance spéciale mercredi 18 janvier à 20h au cinéma Pathé Les Galeries de Lausanne, suivie d'une discussion avec la coopérative Le panier bio à deux roues.



## BILLETS GRATUITS !

Nous tenons à la disposition de nos lectrices et de nos lecteurs 8 billets gratuits pour le film *Nos soleils* offerts par le distributeur Cineworx.

Attention, ces billets sont valables uniquement du lundi au vendredi (jours fériés exclus).

Intéressés? Ecrivez-nous en indiquant vos coordonnées à [forum@evenement.ch](mailto:forum@evenement.ch) ou à *L'Événement syndical*, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne.

## COURRIER

### POUR 2023, MIEUX FAIRE LA BALANCE

En ce début de 2023, il n'y a pas à hésiter. S'il est de notre devoir d'observer tout ce qui mérite d'être amélioré dans ce monde, pour nos enfants et pour nous-mêmes, il convient certainement aussi de souligner tous les miracles qui nous entourent. Ils ne sont pas tous le fait du créateur de l'univers, ils sont aussi le fait de l'intelligence humaine.

Je me promène en forêt et je croise un magnifique cerf. Merci à l'évolution de la vie d'avoir créé un animal aussi élégant qui vit dans un environnement aussi calme et reposant. Merci d'avoir assez de sensibilité pour apprécier un tel spectacle. Merci à ceux qui m'ont permis de partager, par une photo, jusqu'au bord du Pacifique, dans l'instant même, mon émerveillement avec ma petite-fille qui habite si loin: quelques clics sur mon smartphone.

Nous sommes environnés de miracles et nous y sommes tellement habitués, que nous ne les remarquons pas. La forêt suisse qui m'entoure croît à raison de huit millions de mètres cubes par année. Nous ne voyons que les arbres que l'on abat. Nous remarquons les trains qui n'arrivent pas à l'heure. Nous oublions que ces trains passent à l'heure, à la demi-heure, voire au quart d'heure, régulièrement. A qui dire merci?

Nous souffrons de voir les Américains faire la guerre dans presque tous les pays du monde pour défendre la soif de puissance de leurs oligarques. Nous souffrons de tous les réfugiés qui nous arrivent de ces pays en guerre. Nous souffrons de tous les

désordres économiques et énergétiques imposés aux Européens par cette volonté hégémonique d'étendre l'Otan à tous les anciens pays de l'Est européen. Nous souffrons de voir les horreurs dues aux bombes de Poutine en Ukraine. Nous souffrons aussi que s'y ajoutent des catastrophes naturelles où les hommes n'y sont pour rien. «S'il existait un Bon Dieu, rien de tout cela ne serait possible», affirment beaucoup de personnes.

Nous oublions de voir les milliers d'hommes et de femmes qui, dans ce monde, se mettent au service des autres, de près ou de loin, ceux qui n'hésitent pas à faire des milliers d'heures de travail pour assurer la santé des malades qu'on leur confie. Et les millions récoltés par la Chaîne du bonheur. Nous oublions l'engagement de tous ceux et surtout de celles qui accomplissent, jour après jour, le travail bénévole de la conduite d'un ménage. Nous oublions de voir, année après année, les céréales qui mûrissent et nous nourrissent, les arbres fruitiers ou les légumes qui font de même. Il ne s'agit pas d'être naïfs et béats, mais nous sommes entourés de tellement de miracles dus à la création et aussi à l'intelligence humaine, que nous n'y faisons plus attention. Cette propension à ne souligner que nos erreurs (par exemple le développement du moteur à explosion qui nous conduit à l'effondrement) et à ne voir que les trains qui n'arrivent pas à l'heure ne nous engage qu'au découragement. Rien n'est plus néfaste à l'heure des vœux de bonne année. Sachons aussi voir le positif qui nous entoure. ■ Pierre Aguet, Vevey

## BRÈVE

### FORMATION

#### ARTICLE 32: COMMENT OBTENIR UN CFC DE PEINTRE OU DE PLÂTRIER?

Vous travaillez comme ouvrier dans la peinture en bâtiment ou la plâtrerie et vous n'avez pas de certification? Vous avez déjà 3 ans d'expérience dans le domaine? Une formation pour acquérir un Certificat fédéral de capacité (CFC) est possible! Cette formation, selon l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle, se déroule en cours d'emploi. Une aide financière importante est possible.

Pour en savoir plus sur le CFC de peintre Art. 32 ou sur le CFC de plâtrier Art. 32, l'Ecole de la construction, en collaboration avec Unia Vaud, vous invite à une séance d'information qui aura lieu le jeudi 26 janvier à 18h30 dans les locaux de l'école, route Ignace-Paderewski 2, à Tolochenaz. ■ L'ES

Inscriptions jusqu'au 20 janvier auprès de: Marc.Torri@ecole-construction.ch, tél. +44 21 342 34 48, ou Francisco.Pires-Machado@unia.ch, tél. +41 79 364 19 04

## AGENDA UNIA

### BIENNE

#### HORAIRE DES SECRÉTARIATS

**Bienne:** pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

**Granges-Longeau:** pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

**Lyss:** le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

### FRIBOURG

#### PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à [fribourg@unia.ch](mailto:fribourg@unia.ch). En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

### GENÈVE

#### HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

#### CAISSE DE CHÔMAGE

**Réception:** rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

**Guichets:** 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.

**Permanence téléphonique:** 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.

Contact par email ou envoi des documents: [sans-emploi.ch/espace-client](mailto:sans-emploi.ch/espace-client)

Formulaires U1: [geneve.pdu1@unia.ch](mailto:geneve.pdu1@unia.ch)

#### PERMANENCE PYPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à [geneve@unia.ch](mailto:geneve@unia.ch) ou appelez le 0848 949 120.

#### GRUPE DES RETRAITÉS

**Comité des retraités**  
Les réunions du comité des retraités, ouvertes à tous les membres, ont lieu tous les 2<sup>e</sup> mardis du mois, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

#### Assemblée générale des retraités

La prochaine assemblée générale annuelle des retraités et retraités d'Unia Genève aura lieu: **mardi 14 mars de 14h à 16h30**, à Unia Genève, 5, ch. Surinam, salle Daniel Marco.

### NEUCHÂTEL

#### HORAIRE DES SECRÉTARIATS

**La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel**  
**Permanences syndicales:** lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

**Ouverture des secrétariats:** du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

#### Fleurier, permanences syndicales

Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

#### Ouverture du secrétariat

Vendredi de 10h à 12h.

#### Le Locle

#### Ouverture du secrétariat

Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

#### Permanence téléphonique pour toute la région:

du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

### TRANSJURANE

#### HORAIRE DES SECRÉTARIATS

##### Secrétariat de Delémont

**Téléphone:** lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600

**Delémont,** rue de la Jeunesse 2, 2<sup>e</sup> étage: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

**Porrentruy,** rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

**Tavannes,** rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

**Saint-Imier,** rue Francillon 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

#### CAISSE DE CHÔMAGE

**Delémont:** lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

**Moutier:** mercredi après-midi, de 14h à 17h.

**Porrentruy:** lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

**Saint-Imier:** mardi et jeudi de 14h à 17h.

**Tavannes:** lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

**Permanence téléphonique:** 058 332 11 32.

### VALAIS

#### HORAIRE DES SECRÉTARIATS

**Téléphone:** 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

**Ouverture des guichets:** lundi, mercredi et vendredi.

**Sion, Sierre, Martigny, Monthey:** de 9h à 11h30.

**Permanences du soir**

**Sierre:** lundi de 17h à 19h.

**Monthey:** mardi de 17h à 19h.

**Sion:** jeudi de 17h à 19h.

**Martigny:** jeudi de 17h à 19h.

#### CAISSE DE CHÔMAGE

**Téléphone:** 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

#### Ouverture des guichets:

**Martigny, Monthey, Sierre, Sion**

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

### VAUD

#### HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font **uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.** Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

#### Horaire téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

#### CAISSE DE CHÔMAGE

**Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier**

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil [sans-emploi.ch](http://sans-emploi.ch). L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement. Le formulaire permet en outre de télécharger les documents manquants directement sur cette page. Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).



# HELP, LE PATRON DISPARAÎT SANS PAYER LES SALAIRES

A Genève, les syndicats Unia et Sit défendent quatre peintres victimes d'un employeur peu scrupuleux

Jérôme Béguin

«On veut nos salaires!» Soutenus par Unia et le Sit, quatre travailleurs réclament des arriérés de salaire au dirigeant de deux sociétés, Swiss Paint SA et Help Peinture Sàrl, actives dans la rénovation de bâtiment. A la veille de Noël, ils se sont rassemblés devant le numéro 79 de l'avenue Louis-Casaï, à deux pas de l'aéroport de Genève-Cointrin, où sont officiellement domiciliées les deux entreprises. Nul bureau ou dépôt visible ici, mais une boîte aux lettres qui déborde où le nom de Help Peinture a succédé à celui de Swiss Paint. Active depuis 2017, cette dernière a accumulé pour plusieurs centaines de milliers de francs de dettes. L'extrait du Registre des poursuites que nous avons consulté est long comme le bras, Swiss Paint devant de l'argent à beaucoup de monde dans la République. Également à des salariés. Son administrateur, Yann B., était déjà connu des syndicats pour ces pratiques, qui se sont poursuivies lorsque Swiss Paint a continué ses activités sous une nouvelle dénomination. Une société à responsabilité limitée fribourgeoise, TD Express Livraison, a été reprise, puis domiciliée en début d'année 2022 à l'avenue Louis-Casaï sous le nom de Help Peinture.

## PAS DE REVENU DURANT CINQ MOIS

Alors en arrêt pour accident, Carlos a été brutalement licencié: «Je n'ai pas reçu de certificat de travail ni d'attestation de l'employeur, si bien que je n'ai pas pu m'inscrire au chômage. Je suis père de famille avec des enfants de 7 et 16 ans, c'est le seul salaire qui entre

à la maison, durant cinq mois, nous n'avons pas eu de revenu. Aujourd'hui, je suis plein de dettes», témoigne le peintre, qui a retrouvé un emploi en octobre dernier et rembourse petit à petit ses dettes. Il réclame environ 18 000 francs à son ex-employeur, qui ne s'est pas présenté à la séance de conciliation convoquée par le Tribunal des prud'hommes.

Yann B. est aussi aux abonnés absents pour trois autres travailleurs réclamant des arriérés de salaire. A l'instar de Karim, plaquiste-peintre: «Je n'ai pas pu payer mon loyer, ni mes factures, je me suis retrouvé à manger chez mes parents, mon frère m'a aidé et ma femme a contracté un petit crédit. Nous avons un bébé et j'ai demandé en vain les documents pour les allocations familiales que je n'ai pas pu toucher. Je n'ai pas reçu non plus l'attestation me permettant de m'inscrire au chômage, mais j'ai heureusement retrouvé du boulot. Pour moi, si le patron avait été réglo, il nous aurait prévenus qu'il avait des difficultés. Au lieu de cela, il nous a exploités.» Selon les syndicats, l'employeur n'a pas respecté le salaire minimum, il n'a pas versé le treizième salaire ni encore les indemnités pour les vacances.

L'Événement syndical n'a pas réussi à joindre Yann B. Nous nous sommes alors tournés vers son épouse, Karima A., qui se trouve être l'administratrice de Help Peinture déclarée auprès du Registre du commerce. Des courriels que nous avons consultés laissent toutefois à penser que c'est bien Yann B. qui a assuré la direction de la société. Les témoignages des salariés vont dans le même sens: «Nous n'avons jamais vu son épouse, c'est son mari qui faisait tout.» «Help Peinture fait face à des



Trois des quatre ouvriers lésés étaient présents lors de la conférence de presse tenue par Unia et le Sit, le 22 décembre dernier, devant les locaux des deux sociétés, à l'avenue Louis-Casaï à Genève. Ensemble, ils ont exigé le paiement de leurs arriérés de salaire.

problèmes de liquidités et le salaire de septembre de trois employés n'a pas pu encore être payé, mais nous faisons tout ce qu'il est possible pour remédier à cette situation», explique Karima A. Avant de couper court à la conversation, elle affirme avec aplomb ne pas connaître Carlos et n'avoir «rien à voir» avec Swiss Paint, dont elle a pourtant été administratrice. Bon, malgré ces soucis de trésorerie, l'administratrice a toutefois trouvé les moyens de mandater une avocate pour négocier avec Unia.

## DÉRIVES DE LA SOUS-TRAITANCE

Unia et le Sit préparent une dénonciation pénale. Sur le fond, les deux syndicats pointent les dérives de la sous-traitance dans le second œuvre.

D'après les salariés, Swiss Paint et Help Peinture ont travaillé surtout comme sous-traitants de deux entreprises bien connues de la place. L'une d'elles loue d'ailleurs des locaux au 79 avenue Louis-Casaï, nous indique sur place une employée de la régie. «Help Peinture ne fait pas partie de nos locataires», ajoute-elle. Coïncidence? Nous n'avons pas pu joindre les administrateurs de l'entreprise pour leur poser la question.

A l'avenir, les syndicats auront plus de moyens pour s'attaquer à ces sociétés en infraction grâce à la récente modification de la Loi sur l'inspection et les relations du travail (Lirt) qui permettra de suspendre les travaux. Mais cela reste insuffisant pour les syndicalistes. «Les travailleurs devraient pou-

voir être indemnisés en urgence et les administrateurs interdits d'exercer», estime Martin Malinowski, secrétaire syndical du Sit. José Sebastiao, secrétaire syndical d'Unia Genève, juge, lui, «fondamental d'interdire la sous-traitance: ces sociétés ont bien compris qu'elles ne risquent pas grand-chose à ne pas payer les travailleurs ni les charges sociales. Elles travaillent presque exclusivement pour des entreprises de la place qui n'ont pas de scrupules à les mandater.» ■

# Vaud: pour une pleine indexation dans la fonction publique

Les employés des secteurs public et parapublic vaudois se mobilisent le 23 janvier prochain pour une hausse des salaires à la hauteur du renchérissement. Grèves et actions à l'ordre du jour

Sylviane Herranz

La fonction publique et parapublique vaudoise se mobilise pour une pleine indexation des salaires au renchérissement. Une journée de grèves et d'actions est prévue le lundi 23 janvier prochain à l'appel du Syndicat des services publics (SSP), du syndicat Sud et de la Fédération des sociétés de fonctionnaires du canton. Une manifestation à Lausanne couronnera la journée\*.

La colère du personnel provient de l'annonce unilatérale du Conseil d'Etat, le 8 décembre, d'indexer à hauteur de 1,4% seulement les salaires en 2023 alors que l'inflation est bien plus élevée. Avec un tel taux, et comme aucune augmentation n'a été accordée en 2022, la perte réelle de rémunération des employées et des employés sera de plus de 3%.

Le 13 décembre, après deux premiers rassemblements tenus à l'automne, le personnel des secteurs public et parapublic a manifesté contre la décision du Conseil d'Etat et demandé l'ouver-

ture de négociations. Près de 2000 personnes ont parcouru les rues de la capitale, à la veille du vote du budget par le Grand Conseil, entérinant la hausse. Le jour même et la semaine suivante, des débrayages ont eu lieu dans plusieurs établissements scolaires de la région lausannoise. Selon les syndicats, l'indexation accordée est l'une des plus basses de la fonction publique du pays, alors que l'Etat de Vaud, disposant d'une fortune de 5,3 milliards de francs, aurait les moyens d'adapter intégralement les rémunérations. Le Canton justifie sa pingrerie par la prime unique de 0,8% du salaire 2022 octroyée au personnel des classes 1 à 10. Or, cette prime ne couvre qu'une année et n'est pas intégrée au salaire. De plus, seuls les employés de l'Etat en bénéficient et non ceux du secteur parapublic.

Avec leur appel à la mobilisation le 23 janvier, les organisations du personnel demandent au Conseil d'Etat l'ouverture rapide de négociations et l'annonce «en préambule» de son in-

tention d'augmenter «significativement» le taux d'indexation. Des grèves sont annoncées dans plusieurs gymnases et des assemblées générales auront lieu sur les lieux de travail, comme au CHUV à 12h30 (informations sur : vaud.ssp-vpod.ch). Dans le secteur parapublic, régi par des conventions collectives spécifiques, des actions ou des assemblées générales sont prévues. Le personnel manifesterait ensuite dans la capitale. Sans réponse positive du Conseil d'Etat à leurs exigences, une deuxième journée de grève et de lutte est annoncée pour le mardi 31 janvier. ■

\*Lundi 23 janvier, rassemblement à 17h30 à la place Saint-François à Lausanne, départ de la manifestation vers 18h.

## BRÈVE

### LUTTE MOBILISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE GENEVOISE PAYANTE



L'unité du personnel, ici lors de la manifestation du 12 octobre, a permis d'obtenir satisfaction sur les principales revendications.

La fonction publique genevoise a finalement obtenu satisfaction sur l'essentiel de ses revendications. Formée de la gauche et du MCG, une coalition parlementaire a, en effet, voté le 16 décembre le budget 2023 de l'Etat de Genève qui assure une indexation à hauteur de 2,44% des traitements et le paiement de l'annuité à l'ensemble du personnel de l'Etat et du secteur subventionné. Le Grand Conseil a aussi accepté la création de 438 nouveaux postes afin d'alléger la charge de services en manque de personnel. «La mobilisation a payé», s'est félicité le Cartel intersyndical dans un communiqué. Le 12 octobre, près d'un millier d'employés des services publics avaient débrayé contre le projet de budget du Conseil d'Etat prévoyant la suspension de l'annuité salariale, pour la seconde fois en quatre ans, et le versement d'une compensation de 1,35% seulement du renchérissement. Les fonctionnaires s'étaient ensuite rassemblés le 3 novembre devant l'Hôtel-de-Ville et un préavis de grève avait été déposé pour le 24 novembre. L'arrêt de travail avait été suspendu après l'ouverture de discussions avec le gouvernement et les groupes parlementaires. ■ JB

# SUR LES TRACES DE LA FUSILLADE...

A Genève, l'armée a tiré sur une manifestation ouvrière le 9 novembre 1932. Retour sur les lieux de ce tragique événement, révélateur des tensions sociales et politiques de l'époque

Textes Sylviane Herranz

C'est mercredi soir. Il fait sombre. Une foule est retenue par une chaîne tendue au milieu de la rue de Carouge à Genève. Entre 5000 et 8000 personnes sont bloquées là, à quelques dizaines de mètres de l'entrée de la salle communale de Plainpalais où doit se tenir un meeting fasciste. Quelques jours auparavant, dans la nuit du samedi 5 au dimanche 6 novembre, une affiche avait été placardée sur les murs de la cité. Inspirée des méthodes de propagande nazies, elle appelait à une « mise en accusation publique » des « sieurs Nicole et Dicker », dirigeants socialistes, devant avoir lieu dans cette salle ce mercredi 9 novembre 1932, à 20h. Signée de l'Union nationale de Géo Oltramare, l'affiche était doublée d'un violent tract anonyme accusant les deux hommes d'être « les valets des soviets ».

Alors que la tension sociale est à son comble, avec le chômage et la misère qui progressent, le Conseil d'Etat avait refusé, en début de semaine, d'intervenir contre le meeting. Les milliers de travailleurs, de syndicalistes, de militantes et de militants socialistes, communistes et anarchistes ayant afflué vers la rue de Carouge protestent contre la tenue du meeting. Ils auraient souhaité pénétrer dans la salle afin d'y apporter la contradiction, mais les autorités les en empêchent. Quant au public déjà à l'intérieur de la salle, il y est entré par la porte de derrière bien avant l'heure prévue.

Le matin, le Conseil d'Etat avait mobilisé les forces de police et les douaniers pour garantir la bonne tenue du meeting. Des chaînes ont été mises en place dans la rue de Carouge pour empêcher les manifestants d'arriver à la salle. Craignant d'être débordé, le gouvernement genevois demande l'envoi de troupes au Conseil fédéral. Face à son instance, ce dernier cède. Il détache à Genève une école de recrues stationnée à Lausanne. Les jeunes soldats arrivent dans l'après-midi et défilent, fanfare en tête, jusqu'à la caserne située à quelques centaines de mètres de là. Les recrues, averties de possibles troubles, ont été assermentées, des munitions leur sont fournies.

## MESURES LOURDES DE CONSÉQUENCES

Dans la foule, à la rue de Carouge, le socialiste Léon Nicole, le syndicaliste anarchiste Lucien Tronchet et le communiste Francis Lebet s'adressent aux travailleurs. Leurs discours enflammés attisent la détermination, mais il n'y a pas de débordement. Vers 20h45, la chaîne, fixée à des crochets cimentés le matin même, cède. Bien que le barrage soit rétabli en quelques minutes, les autorités prennent des mesures lourdes de conséquences.



La salle communale de Plainpalais où s'est tenu le meeting fasciste le 9 novembre 1932. L'Union nationale a prétendu que 2500 personnes s'y étaient rassemblées ce soir-là alors qu'elle ne peut en accueillir que 1200.



Face à la Pierre, le 20 novembre dernier. Les guides de la balade historique: Jacques Robert d'Unia, Patrick Auderset du Collège du travail et Georges Tissot du Sit.

A 21h, Frédéric Martin, président du Conseil d'Etat, fait intervenir l'armée. Le colonel Léderrey envoie 108 recrues sur les lieux. Sur le boulevard du Pont-d'Arve, qui débouche sur la rue de Carouge, elles remontent la foule en file indienne, de chaque côté des manifestants. Certains tentent de les dissuader, saisissent des casques, des fusils qu'ils brisent et jettent à terre. Stoppés en arrivant à la rue de Carouge, les soldats reculent, battent en retraite. Ils sont poursuivis par une cinquantaine de manifestants qui tentent, sans succès, de fraterniser. La troupe s'arrête devant le Palais des expositions (aujourd'hui Uni Mail), à moins de 200 mètres de la caserne. Elle se dispose en arc de cercle, face aux quelques manifestants et à des dizaines de badauds passant sur le carrefour.

Tout va très vite. A 21h34, après une première sommation que personne n'entend, le premier-lieutenant Raymond

Burnat, avec l'accord du major David Perret, donne l'ordre de feu: «Un coup, tirez bas, feu!» La fusillade dure 10 à 15 secondes. 102 cartouches de fusil, 30 de fusil-mitrailleur, 15 de pistolets furent, à quelques mètres des manifestants. Des tirs partent à l'horizontale, certaines recrues tirent en l'air. Henri Fürst, président du Parti communiste qui tente de saisir un fusil-mitrailleur, a la tête éclatée. Albert Clerc, syndicaliste et fraiseur, venu voir son fils qui fait partie de la troupe, est tué sur le coup. Onze autres personnes, dont beaucoup de badauds, sont blessées à mort. Elles décéderont dans les heures qui suivent. La police dénombre 65 blessés. Il y en a probablement une centaine.

Les blessés sont amenés dans les bistrotts d'en face. Au Café des Sports notamment, là où se trouve une succursale UBS aujourd'hui. Des premiers soins y sont donnés. L'hôpital Butini, situé juste à côté et réservé aux



La Pierre a été déplacée en 2018 sur les lieux de la fusillade. Au fond, le bâtiment d'Uni Mail, construit sur l'emplacement de l'ancien Palais des expositions, là où les recrues s'étaient disposées en arc de cercle avant de tirer.



L'exposition temporaire, organisée par le Comité du 9 novembre 1932 et le Collège du travail, a été placée sur un lieu de passage pour que les Genevois se réapproprient leur histoire.

femmes, refuse de s'occuper des victimes. Ce sont des hommes. A la pharmacie populaire de Carouge, l'assistant de garde ce soir-là accueille lui aussi des blessés. Il reconduit à la porte les agents de la police de sécurité venus prendre leurs identités. «Messieurs, ces gens sont là pour être soignés», leur lance-t-il avec aplomb.

## DIRIGEANTS ET MILITANTS OUVRIERS ARRÊTÉS

Le lendemain, l'armée fait appel à des bataillons genevois et valaisans pour maintenir l'ordre. Les accès à la caserne sont bouclés et protégés. La loi martiale est proclamée. Les autorités ordonnent l'arrestation de Léon Nicole et de militants accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat. La propagande officielle se met en place: l'armée a agi en état de légitime défense, face à une émeute révolutionnaire. Le mouvement ouvrier réagit, des manifestations

de soutien ont lieu dans d'autres villes du pays. A Genève, une grève générale, suivie par plus de 12000 personnes, a lieu le 12 novembre. Les enterrements se déroulant ce jour-là mobilisent aussi les foules.

Six mois plus tard s'ouvre le procès de Léon Nicole et de 17 autres inculpés devant les Assises fédérales. Sept d'entre eux, dont Nicole, seront condamnés à des peines de 2 à 6 mois de prison pour avoir « provoqué la foule à former un attroupement et à résister en commun à l'autorité par des voies de fait ». Ces événements marqueront l'histoire de Genève, et celle de la Suisse. Les détails et les suites politiques et mémorielles de cette terrible répression sont à découvrir dans le livre (voir ci-dessous) illustré de nombreuses photos, affiches et coupures de presse, et enrichi de témoignages oraux, paru à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de la fusillade. ■



L'ouvrage **9 novembre 1932. Répression meurtrière d'une manifestation ouvrière à Genève**, de Patrick Auderset et Gabriel Sidler, a été édité par le Comité du 9 novembre 1932 et le Collège du travail. Il peut être commandé au prix de 10 francs plus les frais de port sur le site [collegedutravail.ch](http://collegedutravail.ch) ou en écrivant à [info@collegedutravail.ch](mailto:info@collegedutravail.ch)

## «ON A TIRÉ SUR LA FOULE, SANS RAISON AUCUNE»

Le rendez-vous est donné devant la salle communale de Plainpalais. Une vingtaine de personnes s'y retrouvent pour participer à l'une des balades historiques mises sur pied à l'occasion des 90 ans de la fusillade du 9 novembre 1932 (voir L'ES du 26 octobre). Les syndicalistes Jacques Robert d'Unia et Georges Tissot du Sit sont présents pour partager la mémoire de cette fusillade inconnue de beaucoup. A leurs côtés, Patrick Auderset, historien et coordinateur du Collège du travail.

Le parcours n'est pas long, mais passionnant. De la salle ayant accueilli le meeting fasciste, la balade remonte la rue de Carouge jusqu'au barrage posé par la police, avant d'obliquer sur la gauche. Là où les recrues ont été bloquées par les manifestants. Puis, elle progresse sur le lieu d'un autre barrage, empêchant l'accès à l'arrière de la salle. Un peu plus loin, on découvre l'emplacement des cafés ayant accueilli les blessés. On arrive ensuite sur l'esplanade d'Uni Mail, bâtiment construit là où se trouvait le Palais des expositions. C'est à deux ou trois mètres de la façade que les recrues se sont disposées face à la foule, avant de tirer. La Pierre commémorative, déposée en 1982 en catimini à quelques pas de là, a été déplacée en 2018 à l'endroit où les victimes sont tombées. Devant la Pierre, un des participants entonne le chant saluant les soldats du 17<sup>e</sup> Régiment de Béziers qui, en 1907, refusent de tirer sur des vignerons révoltés et mettent la crosse en l'air. Moment d'émotion... Pourquoi les soldats ne sont-ils pas rentrés à la caserne, située juste derrière le Palais des expositions? «C'était une question d'honneur, ils ne voulaient pas d'un retrait, d'une débandade», soulignent Jacques Robert et Georges Tissot, faisant allusion aux déclarations ultérieures du lieutenant ayant donné l'ordre de tirer. Georges Tissot poursuit: «Ils ont tout fait pour dire que c'était le début d'une révolution. Mais ceux qui ont molesté les soldats et piqué leur fusil ne les ont pas utilisés. La panique l'a emporté.» Et d'évoquer un autre témoin, correspondant du *Manchester Guardian*, qui dira peu après les faits: «Dans ma longue expérience, je n'ai pas connaissance d'un cas où l'on a tiré sur la foule avec aussi peu de raisons. Bien plus, sans raison aucune.» ■



Premier arrêt de la balade, le long de la rue de Carouge, où une chaîne avait été installée pour empêcher les manifestants d'approcher la salle communale.